

COMMUNE DE BELESTA

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE LEGALEMENT CONSTITUEES SUR
LA COMMUNE**

Nom officiel de la servitude	Code	Référence du texte législatif	Acte d'institution	Service responsable
<p>Servitude de protection des sites et des monuments naturels inscrits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Castel d'Amont (ruines), ses abords et plan d'eau de l'Hers vif - Chapelle Notre Dame Du Val d'Amour et alentours - Eglise paroissiale, Château contigu, parc et scierie voisine <p>Site classé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fontaine intermittente de Fontestorbe 	AC2	<p>Site inscrit : 09/03/1943 Site inscrit : 05/03/1943</p> <p>Site inscrit : 13/11/1942</p> <p>Site classé : 10/02/1921</p>		<p>Service territorial de l'architecture et du patrimoine Préfecture 09000 FOIX</p>
<p>Plan de prévention des risques naturels prévisibles</p>	PM 1	<p>Lois des 22 juillet 1987, 3 janvier 1992, 2 février 1995, décret du 5 octobre 1995.</p>	<p>Arrêté préfectoral du 06/08/2010</p>	<p>DDT – SER 10, rue des Salenques BP 10102 09007 – FOIX Cedex</p>
<p>Servitudes relatives aux forêts de protection.</p>	A 7	<p>Articles L. 411-1 à L. 413-1, L. 343-1, R. 411-1 à R. 413-4, Décret du 02.08.1923.</p>	<p>Décret présidentiel du 23/08/1927</p>	<p>Office national des forêts 7,rue du Lt Paul Delpech 09007 Foix Cedex ☎ : 05.34.09.82.00</p>
<p>Servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles</p>	PT 2	<p>Articles L. 54 à L. 56 et R 21 à R 26 du Code des Postes et Télécommunications</p>	<p>Arrêté ministériel du 08.04.69 Décret ministériel du 16.08.89.</p>	<p>France-TELECOM UI/MP – Bâtiment Alpha 23, rue Newton 81013 – Albi Cedex ☎05.63.15.47.38</p>

Servitude de protection des centres de réception radio-électrique contre les perturbations électromagnétiques	PT 1	Articles L. 57 à L. 62 et R. 27 à R. 39 du Code des Postes et Télécommunications.	Arrêté ministériel du 08.04.1969.	France TELECOM UI/MP – Bâtiment Alpha – 23, rue Newton 81013 – Albi Cedex ☎05.63.15.47.38
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques :	I4	Décrets du 06,10,1967 Décrets du 11,06,1970 Art L-323-3 à L-323-10 et R-323-1 à R-323-22 du code de l'énergie		RTE – Groupe maintenance Réseaux Pyrénées 87, rue Jean Gayral 31 200 Toulouse Cedex1
Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières	T7	Code des transports Art L.6352-1 et code de l'aviation civile Art R.244-1 D.244-2 à D.244-4	Arrêté du 07/06/2007 et 25/07/1990	DGAC / SNIA SO Pôle de Bordeaux Aéroport bloc technique TSA 85002 33688 Mérignac cédex
Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales. <ul style="list-style-type: none"> Fontaine de Fontestorbes 	AS 1	Article 113 du code rural Décret 89.3 du 03/01/89 Art. L.1321-2 du code de la santé publique.	Arrêté préfectoral du 06/12/2013	ARS – Délégation territoriale de l'Ariège 1, bd Alsace Lorraine 09008 – Foix Cedex Tél. : 05.34.09.36.36

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES EN ANNEXE DES SERVITUDES :

Bois et forêts soumis au régime forestier				ONF rue Paul Delpech 09 000 Foix
---	--	--	--	--

l'ancienne servitude de passage de long des cours d'eau s'applique dorénavant de droit selon l'article L 215-18 du code de l'environnement sur tous les cours d'eau du territoire.